

ARRÊTÉ N°AR-AG-2024-02
PORTANT COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'ATTRIBUTION DE PLACES DES ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne et notamment sa compétence en matière de petite enfance ;

VU la délibération D2022-16 du Conseil communautaire en date du 16 février 2022, relative au règlement de fonctionnement de la commission d'attribution de places

VU la délibération D2023-025 du Conseil communautaire en date du 22 février 2023, relative aux critères d'attribution de place en crèches

VU la délibération D2023-201 portant sur la signature de la Convention Globale Territoriale 2023-2027

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer par arrêté les membres de la commission d'attribution de places dans les établissements d'accueil de la petite enfance du territoire.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Sont désignés en tant que membres de la commission d'attribution de places des établissements d'accueil de la petite enfance, les personnes ci-après.

- ❖ Du Président de la Communauté de communes et/ou du Vice-président à l'enfance et la jeunesse
 - Monsieur Jocelyn DORÉ, Président de la communauté de communes, maire de Cadillac-sur-Garonne
 - Monsieur Jean-Patrick SOULÉ, Vice-président à l'enfance et la jeunesse, maire de Cérons

- ❖ Deux élus titulaires, membres de la commission enfance jeunesse et deux élus suppléants:
 - Elus titulaires :
 - Madame Maryse FORTINON (titulaire), élue de la commune de Podensac
 - Madame Cécile VEGA (titulaire), élue de la commune de Landiras
 - Elus suppléants :
 - Madame Sonia TERRIEN FAUBET, élue de la commune de Virelade
 - Madame Sylvie VALLOIR, élue de la commune d'Illats

- ❖ Du Directeur du pôle Services à la population de la Communauté de communes
 - Monsieur Florent ROBERT

- ❖ De la coordonnatrice Petite enfance de la Communauté de communes
 - Madame Sophie GUERGO

- ❖ Des animatrices RPE (Relais Petite Enfance), référentes de l'OAPE (Offre d'Accueil Petite Enfance de la Communauté de communes)
 - Madame Perrine LEY
 - Madame Françoise OLLIVIER
 - Madame Isabelle ROZIER

- ❖ De la Coordinatrice éducation et co-éducation du délégataire des EAJE ou de son représentant
 - Madame Caroline LARROQUE

- ❖ De la Présidente de la crèche associative ou de son représentant
 - Madame Anne TAFFARD (Présidente)

- ❖ Des Directrices des EAJE (gestion en marché, gestion directe et gestion associative)
 - Madame Claude SCLAFER-LAGARDE (Directrice Ocabelou)
 - Madame Claire LACOMBE (Directrice Croque Lune)
 - Madame Sophie DEROME (Directrice crèche Illats)
 - Madame Karen SAILLAN (Directrice crèche Preignac)
 - Madame Céline CARBUTTO (Directrice crèche Portets)

ARTICLE 2 : La Présidence de la commission est assurée par Monsieur Jocelyn DORÉ ou en cas d'absence ou d'empêchement, par Monsieur Jean-Patrick SOULÉ

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le Président



Jocelyn DORÉ

MIS EN LIGNE LE :